

Présent.es (administration) : Mme Ingremeau IA-DASEN, Mr Devries le CT-ASH et Mr Chane-Pine qui fait l'intérim de chef de pôle de gestion AESH (en remplacement de Mme Fahmi qui est devenue cheffe de cabinet du recteur).

Intervention de Mme Ingremeau l'IA-DASEN en charge du dossier école inclusive :
Remerciement pour notre présence lors des GT AESH de l'année. Nouvelle proposition de planning de GT pour la rentrée...

Préparation de la rentrée scolaire 2024-2025 :

110 ETP (équivalent temps plein) sera le budget alloué à partir de septembre 2024 pour la rentrée. Ce n'est pas suffisant pour combler tous les besoins en accompagnement, le rectorat aurait besoin de 217 ETP. Les ETP sont des « équivalents temps plein », 1 ETP correspond à une quotité de 100%. Ces ETP seront ventilés en fonction des déficits des PIAL (seul les PIALs déficitaires seront destinataires du budget supplémentaire). Le rectorat demandera aux PIALs de réinterroger prioritairement les personnels en dessous de 24 heures pour leur proposer une augmentation de quotité. Les nouveaux recrutements seront effectués uniquement quand il y aura des besoins d'accompagnement sur plusieurs établissements (avec des déplacements dans la semaine). L'idée ce serait d'éviter les augmentations des AESH, (ayant une quotité déjà importante) afin de ne pas les contraindre à se déplacer et ne pas créer davantage d'injustice entre AESH. Le PIAL fait une proposition de recrutement et le rectorat valide, ce n'est pas les PIALs qui ont le dernier mot, ils ne font que des propositions. **Nous avons demandé que le critère d'ancienneté soit également pris en compte car beaucoup d'AESH sont depuis trop longtemps à 24 heures voire plus et souhaitant aussi une augmentation de quotité.**

Un organigramme et les coordonnées du service de gestion (gestionnaires, cheffe de bureau, coordinatrice paie ...) seront envoyés à la rentrée.

Pas d'informations sur la pause méridienne à l'heure actuelle. **Nous avons un GT AESH ministériel en fin d'après-midi (auquel Fabrice Grosset participera en visio). Nous aurons donc plus d'informations à ce moment-là. Nous vous communiquerons les informations importantes d'ici-là.**

Le rectorat demandera aux PIALs de limiter les AESH à 1 seul déplacement dans une journée, il y a clairement une volonté d'amélioration des conditions de travail des AESH.

1 travail est mené sur une fiche de vœux intraPIALs (changements d'affectation dans le secteur PIAL) pour l'année prochaine (en prenant en compte les compétences, les souhaits entre 1^{er} et 2nd ...) comme le font certains PIAL déjà.

2 AESH Co pour une ULIS ? Pas de directive claire du rectorat envoyée à tous les PIALs mais une mise en place quand cela est possible. Dans certains cas, quand le coordonnateur ULIS n'est pas spécialisé, il y aura le maintien d'1 AESH Co pour permettre la continuité d'accompagnement quand il y a changement du coordonnateur ULIS. Dans les autres cas et quand cela est faisable en fonction des besoins, il y aura 2 AESH Co par ULIS pour éviter la rupture de l'aide au dispositif ULIS dans la semaine (comme pour les élèves notifiés plus de 16 heures).

Droits ouverts d'accompagnement : le rectorat met en œuvre les droits (en affectant un.e AESH) mais c'est la MDPH qui décide des droits. Les besoins en ETP ne suivent évidemment pas pour combler toutes les notifications. Dans certains cas, la notification MDPH ne correspond pas aux besoins réels sur le terrain. C'est un constat. Un travail sera mené pour que les AESH puissent travailler avec l'enseignant au niveau GEVASCO, pour que les besoins soient bien identifiés dès le départ. Le but serait que le MDPH notifie réellement selon les besoins.

Les enseignants référents auront à la rentrée les modalités de service des AESH ainsi ils pourront inviter l'AESH en même temps que les autres personnels et parents.

Un travail sera mené aussi par rapport aux enseignants référents (ER), tous les ER auront un seul pilotage, ce sera le Conseiller Technique ASH (Mr Devries). Il faut que tous les ER aient la même parole envers les familles.

Le vadémécum finalisé sera envoyé à tout le monde à la rentrée pour que tout le monde soit sur le même niveau d'information. **C'est une revendication du Sgen-CFDT Réunion !**

On passera de 1 coordonnateur pour 3 PIALs à 1 coordonnateur pour 2 PIALs pour l'année prochaine. Dans l'Est, il y aura 1 coordonnatrice originaire du second degré Mme Cadet qui aura la charge des PIAL de Bras Panon et Bel Air, dans le Nord ce sera Mme LAVAL PIAL Bois de nèfles et Montgaillard, et dans le Sud Mr Carassou sera coordonnateur des PIALs de l'Étang-Salé et Tamarins.

Aménagements d'examens : un travail sera mené afin que les AESH n'accompagnent que les élèves notifiés lors des examens et surtout si leurs compétences le permettent. Il faut obligatoirement qu'un délai de prévenance soit mis en place afin de vérifier si l'AESH est en capacité d'accompagner les élèves, en fonction des compétences du personnel. D'ailleurs pour précisions, il n'est pas obligatoire que ce soient les AESH qui accompagnent les élèves lors des examens, n'importe quels autres personnels de l'établissement peut le faire. Mr Chane-Pine précise que l'accompagnement des élèves lors des examens ne relève pas des missions des AESH à priori, conformément à la circulaire de mai 2017 sur les missions des AESH, il existe 3 types d'aides et l'accompagnement aux examens n'en fait pas partie.

177 demandes de mobilité : 79 accordées (10 raisons médicales : 8 accordées et 2 refusées ; 70 accordées sur demande de rapprochement de domicile).

Date limite pour l'envoi des modalités de service ce vendredi 5 juillet 2024. Les modalités de service seront envoyées aussi aux chefs d'établissement et directeurs d'écoles également afin qu'ils aient le nom des AESH qui interviendront dans leurs établissements et écoles. Ils sauront donc les AESH qui devront être présentes le jour de la pré-rentrée.

Dans la grande majorité des cas les PIAL ont travaillé avec le rectorat dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, dans ce cas c'est le rectorat qui enverra les modalités de service. Dans un cas particulier, ce sera le PIAL Marcel Goulette à Saint-Leu directement qui enverra les modalités.

Mot de fin de Mme L'IA-DASEN : elle espère que la rentrée scolaire 2024-2025 sera meilleure que l'année dernière et elle annonce qu'elle sera l'unique responsable si la rentrée se passe mal car un gros travail a été mené pour que cela se passe avec le moins de couacs possibles. Le rectorat, contrairement aux années précédentes, a rencontré tous les acteurs de l'école inclusive en vue de préparer au mieux cette rentrée (les coordonnateurs, les pilotes de PIAL, les enseignants référents et les AESH référents).

Pour l'équipe AESH du Sgen-CFDT Réunion.